

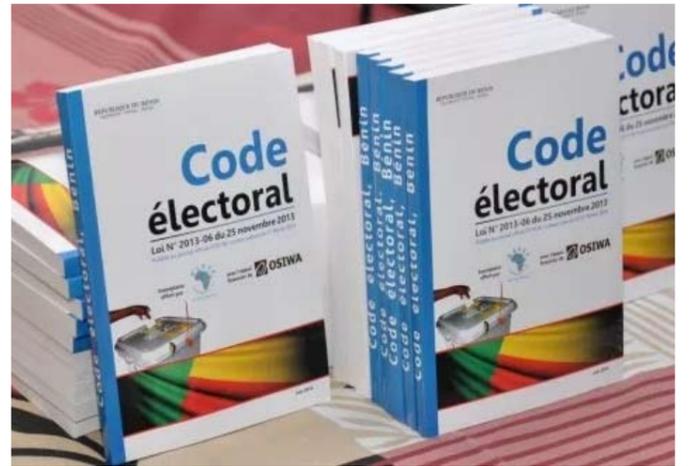
SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

GUEST HOUSE
FENOUE
Appartements & Chambres meublés
☎ 98 90 46 40

ACTUALISATION DU CODE ÉLECTORAL

P. 03

Le Clergé et les Imams, deux différentes cloches



VOTE DES LOIS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 05

Ce que conseille l'he Mathias KOUWANOU aux députés de l'opposition



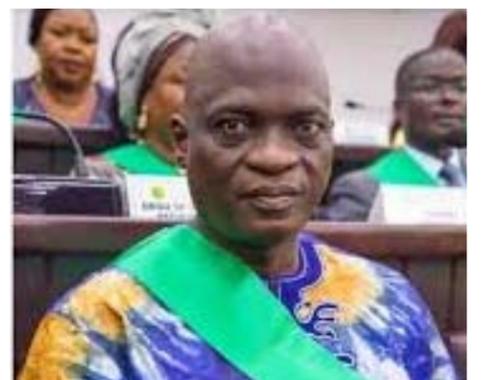
L'option du rejet systématique des dossiers par les députés de l'opposition n'est pas du tout du goût de l'he Mathias KOUWANOU alias «AKOMA». Il l'a fait savoir ce vendredi 21 juin 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo lors des débats généraux...

L'HE LÉOPOLD LOKOSSOU AU SUJET DE LA NOUVELLE LOI ORGANIQUE DU CES

P. 05

«J'ai voté ce texte afin que, ce que le CES conseille au gouvernement reflète effectivement la réalité de la base»

La nouvelle loi organique du Conseil économique et social (CES) a été votée ce vendredi 21 juin 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Lors des débats généraux, le député Léopold LOKOSSOU de l'Union Progressiste le Renouveau a justifié son vote. Pour avoir travaillé avec le CES en tant qu'acteur clé du monde agricole, le parlementaire estime...



TRAITEMENT DE PATHOLOGIES COMPLEXES AU BÉNIN P.09

Le CHIC, un hôpital de classe internationale



41^{ÈME} JOUR APRÈS SON DÉCÈS P.03

L'UP le Renouveau de Porto-Novo prie pour Reine OUSSOU KPANOU

INSTALLATION DE LA SECTION DE L'UP LE RENOUVEAU DE GLAZOUÉ

Edmond AGOUA satisfait de l'engagement des militants

Après l'installation réussie et avec célébrité des cellules et autres organes exécutifs de base du parti Union Progressiste le Renouveau sur presque toute l'étendue du territoire national, l'installation des sections au niveau Communal se poursuit imperturbablement à travers le pays et dans une sérénité totale .

Comme les communes qui l'ont déjà devancé dans cette démarche , la commune de Glazoué dans la 10 ème C.E a sacrifié à la tradition.

Dans un atmosphère conviviale et épatant, les différents acteurs venus de tous les arrondissements de la commune s'étaient donnés rendez vous ce samedi 22 juin 2024 pour l'installation de cette instance supra au niveau communal avec la présence sans exception de tous les représentants consensuellement désignés dans les villages et dans les arrondissements pour converger vers le sommet.

C'est dans une ambiance chaleureuse et presque festive que la cérémonie s'était déroulée hier à Glazoué avec une petite note d'introduction de l'honorable Edmond AGOUA coordonnateur du parti dans le département des collines et élu

de la 10 ème C.E dont voici la quintessence : << *.....Je me réjouis que notre parti ait enfin acté la mise en place des structures dirigeantes de base . * *Avec les différentes structures que nous avons déjà réussi ensemble à mettre sur pied et la section que* *nous installons aujourd'hui, aideront beaucoup à nous éviter les attermolements et la pagaille que nous avons* *connus jusque là dans notre fonctionnement et ce n'est pas forcément la faute à quelqu'un parce* *qu'il n'existait pas un cadre réglementaire ou des structures mandatées et chacun faisait ce qu'il veut .*

Tout ça là est fini maintenant et depuis la base les différentes coordinations auront le mandat de la Haute Direction Politique, celui de la Direction Exécution nationale du parti à opérer en leur nom et les *choses ne seront plus comme avant.*

Et c'est pourquoi j'ai instamment insisté à ce qu'on aille dénicher les vrais militants qu'il faut mettre dans ces instances et non des aventuriers .

Nous sommes un grand parti respecté aujourd'hui au plan national et une école pour des *formations politiques à l'international. Donc nous



avons l'obligation de faire les choses dans ce sens et dans l'élégance. Il y va de notre honneur parce que le militantisme politique ne s'improvise pas et je voudrais surtout qu'on s'en tienne à la requête* *du président de notre parti le* *camarade DJOGBÉNOU qui a beaucoup insisté sur la loyauté lors de son passage ici, qu'ils vous en souviennent . C'est à ça que je voudrais convier tout un chacun* *de nous ici présent....* *>>

Avec ce qui s'était passé hier à Glazoué, il y a fort à espérer une accalmie au sein de cette famille politique à Glazoué qui était entre temps retournée contre elle même avec l'espoir que Union Progressiste le Renouveau se réimplante par une union sacrée entre toutes les communautés de la commune et dans

une symbiose à visée Progressiste pour un Renouveau et une nouvelle ère de militantisme au profit du géant Baobab à Glazoué . À vrai dire, de ce qui s'était passé hier à Glazoué , il n'est pas hâtif de dire que la symbiose tant souhaitée que prône le président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU au sein des militants du parti à la base est enfin

retrouvée à Glazoué .

Il faut noter que l'honorable Edmond AGOUA était assisté au présidium par les camarades Victor LAWIN et David KWASSI tous deux membres de la coordination.

Il faut également souligner l'importante présence des cadres du parti à cette cérémonie solennelle .

AFRIQUE MEDIA



L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lembledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lembledujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRÉTARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
G. A. DANSOU

ACTUALISATION DU CODE ÉLECTORAL

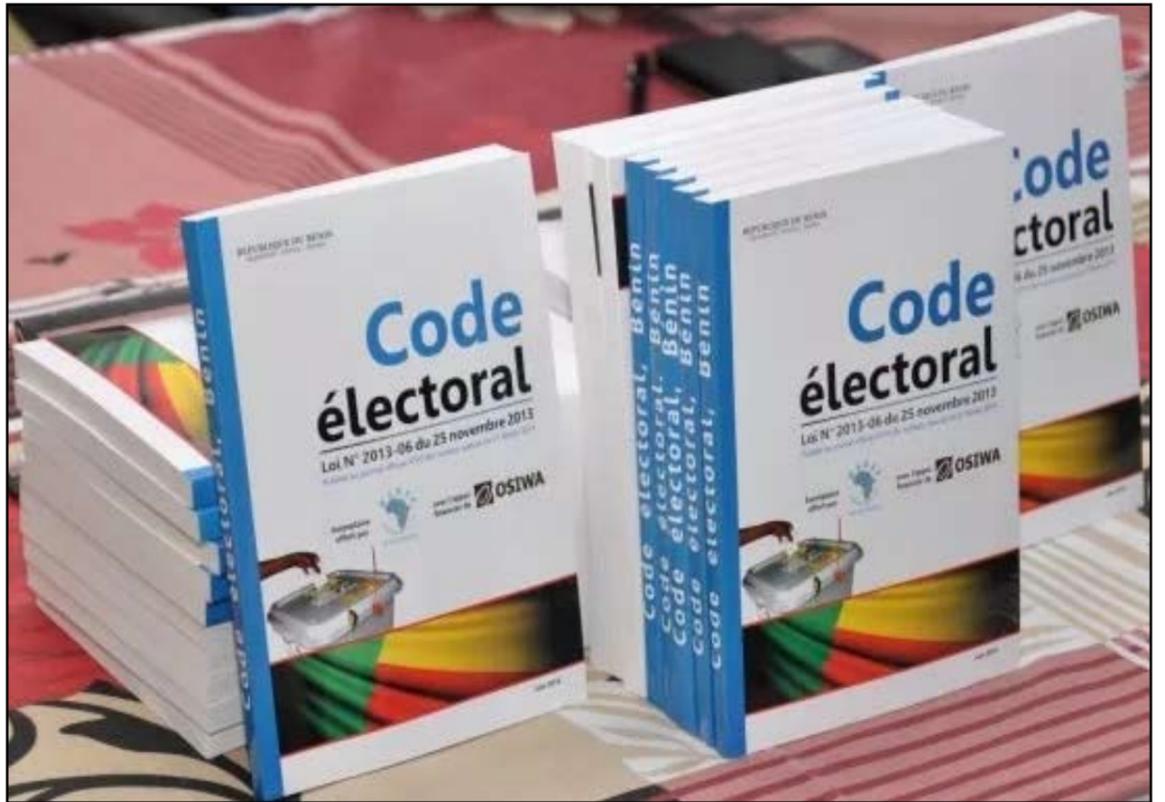
Le Clergé et les Imams, deux différentes cloches

Tout donne à croire depuis ces 48 heures que le bras de fer entre politiques pro et contre l'actualisation du code électoral intervenue au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo le 15 mars dernier a infecté l'univers des religieux. S'il est vrai que les religieux quoique n'ayant pas un rôle constitutionnel, ont toujours su apporter leur éclairage dans les grands moments d'impasse de notre pays.

La polémique autour du nouveau code électoral n'aura donc pas échapper à cette règle. En effet au cours de la semaine passée, la conférence épiscopale du Bénin, à travers une déclaration publique, a réclamé la relecture consensuelle du code électoral. Avant cette action, le clergé béninois a organisé en avril 2024

un colloque de commun accord avec les experts des questions électorales sur le thème : Les modifications du code électoral de 1990 à aujourd'hui et la contribution pour des élections véritablement démocratiques en 2026. Pour le clergé, les modifications intervenues dans le code électoral sont sources d'inquiétude notamment la question des parrainages aux candidats.

A l'opposé du clergé béninois, les imams du Bénin depuis Parakou ce dimanche 23 juin 2024 ont donné leur position. Pour le président de l'Union islamique du Bénin et imam de la mosquée centrale de Bohicon, El Hadj Boukary IDRISOU, L'islam est régi par la loi et c'est par cette loi que le Prophète Mahomet a gouverné le monde mu-



sulman. A cet effet, nous en appelons au respect des textes de la République, à la laïcité de l'État et surtout au code électoral voté et promulgué par le Président de la République au nom de la co-

hésion nationale et de la paix sociale.

C'est dire que le clergé béninois et les imams ne parlent pas le même langage. Ce qui pose le problème de la contribution des religieux

aux débats nationaux même si l'État est laïc. En tout cas, dans cet univers de religieux, d'autres sons de cloche sont attendus puisque la politique et la manipulation s'invitent dans le débat...

D.R.

41^{ÈME} JOUR APRÈS SON DÉCÈS

L'UP le Renouveau de Porto-Novo prie pour Reine OUSSOU KPANOU

Ce dimanche 23 juin 2024, les camarades de l'Union Progressiste le Renouveau de Porto-Novo, proches de Reine OUSSOU ont organisé une messe pour le repos de son âme à l'église Notre-Dame des Lagunes de Maria-Tokpa à Porto-Novo à l'occasion de son 41ème jour de décès.

Rappelée à Dieu le 20 avril 2024, Reine OUSSOU est restée toujours gravée dans la mémoire de ses camarades de l'Union Progressiste le Renouveau de Porto-Novo et

en particulier ceux du 5ème arrondissement. C'est pourquoi, en dehors des prières et autres actions, ils ont décidé de marquer son 41ème jour de décès par une messe. En tête de peloton de cette grande mobilisation et union de prières, il y a le maire de Porto-Novo Charlemagne YANKOTY, le coordonnateur de la session C du 5ème arrondissement de l'UP le Renouveau, le conseiller municipal Raymond KOUMAGNON et le rapporteur de ladite session Joël ALLAGBÉ. Tous ont prié afin que Dieu accorde à leur feu camarade

sa clémence et le repos de son âme.

En réalité feu Reine OUSSOU, Professeure certifiée de Lettres modernes et consultante en éducation, femme de théâtre, fut une grande figure du militantisme qui a inspiré dans maint domaines. Il faut dire que 41 jours après son décès, son parcours et son engagement militants d'une part et d'autre part sa lumière ainsi que son amour, son professionnalisme, sa compétence ainsi que son amour sont restés inoubliables.

Source EXT.



CULTURES POLITIQUES FACE AUX DÉFIS DE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE

Universitaires et acteurs politiques en conclave à Cotonou pendant trois jours



Le Palais des congrès de Cotonou va accueillir le mardi 25 juin 2024 la cérémonie d'ouverture du colloque international sur le thème : « Les cultures politiques en Afrique : militantisme, civisme et citoyenneté face aux défis de la consolidation démocratique ».

Organisé par l'Assemblée nationale à travers l'Institut parlementaire du Bénin (IPaB) en collaboration avec l'Institut Néerlandais pour la démocratie multipartite (NIMD), l'Institut pour la gouvernance démocratique (IGD) et l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), ledit colloque qui va durer trois jours se déroulera tant au

Palais des congrès de Cotonou qu'à l'Université d'Abomey-Calavi. Il a pour objectif d'analyser les mécanismes d'énonciation et d'émergence des cultures politiques africaines en lien avec les défis de consolidation de la démocratie en Afrique.

De façon spécifique, les différentes communications qui seront données au cours de ce rendez-vous scientifique participeront au reprofilage et à la mutualisation des réflexions sur : les spécificités des éléments de culture politique qui interagissent dans le processus de consolidation démocratique en Afrique ; la mise en mouvement des logiques et ressources stratégiques des ac-

teurs et catégories d'acteurs, étatiques et non étatiques engagés dans la co-construction du vécu démocratique africain ; la gouvernance du pouvoir démocratique des Etats africains aux prises avec les particularités et défis des paradigmes du Top-down et de Bottom-up ; l'élargissement du champ de connaissance relative à la corrélation entre le statut et le rôle des parlements démocratiques africains et enfin la relecture des formes, de l'étendue et de la fonction du militantisme dans la vie démocratique au quotidien.

Selon les organisateurs, le colloque connaîtra la participation effective du Président de l'As-

semblée nationale, des Présidents d'autres institutions de la République, des membres du gouvernement, des députés, des responsables de partis politiques ainsi que des enseignants du supérieur de l'Université d'Abomey-Calavi et d'autres universités sur le continent africain et au delà.

Plusieurs communications suivies de débats sur divers axes de réflexion vont meubler ledit Colloque. Ces axes sont : civisme et incivilité ; citoyenneté participative ; culture politique et culture démocratique ; Parlement et consolidation démocratique ; militantisme politique et social.

El-hadj Affissou Anonrin

MESSAGE

#FêtesAttention

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER CES NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| ASSISTANCE SÉCURITÉ PUBLIQUE | 166 |
| POLICE SECOURS | 117 |
| SAPEURS POMPIERS | 118 |
| AMBULANCE..... | 21 30 17 60 |
| CNHU | 21 30 06 56 |

Votre famille, vos proches et tout le peuple béninois ont encore besoin de vous.

VOTE DES LOIS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce que conseille l'he Mathias KOUWANOU aux députés de l'opposition

L'option du rejet systématique des dossiers par les députés de l'opposition n'est pas du tout du goût de l'he Mathias KOUWANOU alias «AKOMA». Il l'a fait savoir ce vendredi 21 juin 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo lors des débats généraux sur la nouvelle loi organique du Conseil Économique et Social (CES). Pour le député du Bloc Républicain (BR), c'est déplorable de peindre en noir tout ce qui provient du Gouvernement car le peuple n'est pas bête ni encore moins dupe.

Au prime abord l'he Mathias KOUWANOU alias «AKOMA» est revenu sur les avantages de la nouvelle loi organique du CES qui, dans son fonctionnement antérieur n'apporte pas

grand chose conformément à ses missions constitutionnelles depuis 1992. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut donner un nouveau souffle à cette institution. Ce qui est fait avec la nouvelle loi organique qui prévoit des structures départementales et une nouvelle mission à savoir le volet environnemental à l'institution, s'est-il réjoui.

Mieux, il a rappelé par ailleurs que les désignations dans les structures départementales se feront en fonction des quoto attribués à chaque groupe parlementaire. Mais pourquoi alors les députés de l'opposition rejettent-ils le nouveau texte de loi? , s'est interrogé le député du BR. C'est pourquoi il leur a conseillé : «...Pour ce texte de loi, je voterai oui et je demande à mes

collègues de faire autant. Car être dans l'opposition ne veut pas dire que tout ce qu'on voit même si c'est bien fait, on doit dire non et voter contre. Le peuple béninois nous regarde et il n'est pas non plus bête. Il vous a envoyé à l'Assemblée nationale pour défendre ses causes et non pour peindre en noir tout ce que le Gouvernement fait. □ Pour finir, il a félicité le Gouvernement du Président Patrice TALON pour tout ce qu'il fait dans tous les domaines afin d'hisser le pays au rang des nations émergentes. □ Tout ce que TALON fait aujourd'hui, celui qui sera au pouvoir en 2026, en bénéficiera car il a fait beaucoup et a mis notre pays sur les rails. On doit l'en féliciter □, a-t-il lancé.



L'HE LÉOPOLD LOKOSSOU AU SUJET DE LA NOUVELLE LOI ORGANIQUE DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (CES)

« J'ai voté ce texte afin que ce que le CES conseille au Gouvernement reflète effectivement la réalité de la base »

La nouvelle loi organique du Conseil économique et social (CES) a été votée ce vendredi 21 juin 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. Lors des débats généraux, le député Léopold LOKOSSOU de l'Union Progressiste le Renouveau a justifié son vote. Pour avoir travaillé avec le CES en tant qu'acteur clé du monde agricole, le parlementaire estime que la nouvelle loi organique est une avancée en ce sens que désormais le CES pourra bien conseiller aussi bien le Gouvernement que l'Assemblée nationale en se basant sur la réalité de la base.

Lire ci-dessous l'intégralité de son intervention.

«...Merci M le Président de l'Assemblée nationale. Je remercie beaucoup la commission des lois pour avoir fait sortir cette loi parce que je suis dans le monde agricole il y a longtemps et je connais comment nous avons beaucoup apprécié le Conseil économique et social (CES). Et si vous êtes effectivement dans la popula-

tion, vous allez comprendre que ce conseil n'a pas servi comme on le souhaitait. Je le dis parce que quand le vice-président était venu ici pour présenter à la commission budgétaire le budget de l'institution au titre de l'année 2024, nous avons posé la question de savoir quelle est le dispositif que le CES a pour consulter la base pour pouvoir bien conseiller. Cette question émane de moi. Mais il n'y a pas un dispositif clair. Il n'y avait même pas un dispositif de reddition de compte. Et si on veut réviser cette loi pour avoir des institutions proches de la base, ça va changer les choses et nous devons contribuer à cela. Nous voulons un Conseil économique et social dynamique et proche de la base. Sans les informations de la base, sans la prise en compte des préoccupations de la base, on ne peut pas bien conseiller. C'est pour cela que depuis 20 ans, le CES n'a pas comblé les attentes. Il est normal et le monde évolue, les choses changent, le Gouvernement de TALON a opté pour l'industrialisation de notre pays par exemple. Nous ne pouvons plus conseiller aujourd'hui sur l'industrie comme on le faisait il y a 20 ans.

Notre agriculture aussi aujourd'hui depuis 20 ans, n'était pas à ce niveau. 80 % étaient analphabètes dans le secteur agricole aujourd'hui, il y a des jeunes cadres lycéens qui rentrent dans ce secteur. On ne peut plus conseiller aujourd'hui le secteur de l'agriculture comme il y a 20 ans. Soyons sérieux quand même! Et si on veut réformer une institution comme le CES pour que ce soit effectivement un conseiller auprès du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, nous ne devons pas voir le mal de partout. C'est vrai que celui qui veut conquérir le pouvoir voit le mal de partout. Mais comme j'ai l'habitude de le dire, même si vous n'aimez pas un Adja, il faut aimer au moins ce qu'il fabrique. TALON a fait beaucoup pour nous, il faut qu'on ait le courage de le dire. Ces choses réunies, nous ne pouvons pas dire aujourd'hui que la révision de cette loi ne

rentre pas dans la bonne marche de l'économie de notre pays. Donc M le Président, je vais voter cette loi parce que je sais le pourquoi, je sais comment j'ai travaillé avec ce CES et je sais ses insuffisances. Je vais voter tout à l'heure pour le bien être économique et social de notre population afin que ce que le CES conseille au Gouvernement reflète effectivement la réalité de la base....»



FENOU GUEST HOUSE À PORTO-NOVO

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

(Renseignements et réservations aux 55499999 - 55500707 - 98904640)

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs

à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les



Résidences FENOU, sont situées au quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de

bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



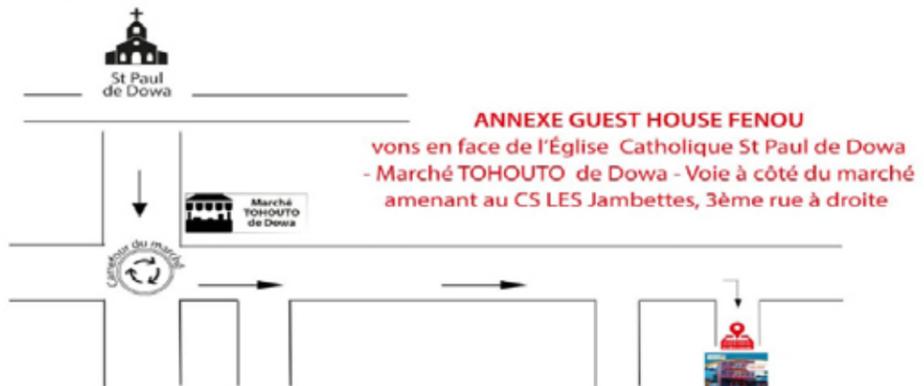
GUEST HOUSE FENOU
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



NB: Venant de Porto-Novo (Carrefour Ouando) voie pavée Dowa 1^{er} carrefour à gauche tout droit dernière von à droite avant carrefour Djassin Houinvié.



GUEST HOUSE FENOU ANNEXE
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40



ANNEXE GUEST HOUSE FENOU
vons en face de l'Église Catholique St Paul de Dowa -
- Marché TOHOUTO de Dowa - Voie à côté du marché
amenant au CS LES Jambettes, 3ème rue à droite



SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40

ORGANISATION DES CÉRÉMONIES DE PREMIÈRE COMMUNION ET AUTRES EN SAISON DE PLUIES

Chers clients, faites vite vos réservations à ELONA HOUSE !

En cette période de pluies qui coïncide avec la programmation et l'organisation des cérémonies de première communion, la Direction Générale de ELONA HOUSE passe par ce canal pour informer sa clientèle que des dispositions sont prises pour lui faire passer d'agréables moments.

En effet, chers clients de ELONA HOUSE, face à la forte demande, il serait souhaitable de passer vite au service commercial pour réserver vos salles de fête en fonction de votre calendrier.

Dotées de grande capacité et construites avec la dernière technologie, les salles de fête ELONA HOUSE constituent la meilleure solution pour vous en cette période de pluies surtout avec son groupe électrogène de 40 KVA pour juguler les coupures électriques.

À ELONA HOUSE, votre satisfaction est notre leitmotiv

Passez vite pour vos réservations car une équipe professionnelle vous y attend.



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvé non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOUE Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

NOUVEAUX MARCHÉS MODERNES AU BÉNIN

Des précisions sur les redevances à payer par les commerçants



Quel est le montant des redevances que payeront les commerçants pour leur accès aux nouveaux marchés urbains et régionaux nouvellement construits au Bénin ? Le porte-parole du gouvernement s'est prononcé ce vendredi 21 Juin 2024 sur le sujet qui fait polémique sur les réseaux sociaux.

Au cours de sa rencontre hebdomadaire avec les hommes des médias ce vendredi au siège de 24 Heures au Bénin à Fifadji, le Secrétaire général Adjoint et Porte-parole du gouvernement, Wilfried Léandre Houngbédji, s'est prononcé sur la question à polémique sur les conditions d'accès des marchands aux nouveaux marchés modernes construits dans les grandes villes du Bénin. Une polémique nourrie dans le pays fait croire que les usagers payeront un prix exorbitant avant d'avoir accès aux places dans les nouveaux marchés.

Selon Wilfried Léandre Houngbédji : « Sur le coût des places, ce que je peux vous dire, c'est que de toutes les façons, ce que nos mamans, nos papas, nos frères... ce qu'ils vont payer est largement

en deçà de la somme de 50.000 f voire 100.000 f qu'ont professé les oiseaux de mauvais augure. », a déclaré le Porte-parole du Gouvernement. M. Houngbédji a néanmoins tenu à souligner que "tout se fait de manière participative avec les femmes dans ces marchés » Le porte-parole fait savoir que l'ANaGem discute avec les bonnes dames sur les conditions d'ouverture, les heures et autres contenus du règlement intérieur. « Sur les redevances aussi, les bonnes dames sont consultées sur ce qu'elles sont en capacité de payer chaque jour », informe Wilfried Houngbédji.

Pour le moment aucune décision n'est prise en ce qui concerne un prix fixe des redevances. Mais, le Porte-parole du gouvernement rassure. Le prix des places n'irait pas au-delà de 20.000 f, indique-t-il. « Pour l'instant, leur proposition elles-mêmes (les bonnes dames, ndlr) tourne autour de 300 f, 400f, 500f voire 600f par jour. Avec ça, on n'atteint même pas encore 30.000f le mois. Je peux vous dire que ça n'atteindra pas les 30.000f par mois et ça ne risque pas d'aller à 20.000f », a souligné le porte-parole du gouvernement.

Les 4 Vérités

OPINION
DE EDMOND AYINDÉ

Le Quitus...!

Le quitus est une notion qui se rapporte à l'approbation ou à la reconnaissance officielle de la bonne gestion, de la conformité ou de l'exécution satisfaisante de certaines obligations. C'est une forme d'approbation ou de validation. Cette notion peut s'appliquer à divers domaines, notamment la gestion financière, la politique et la vie personnelle.

Le Quitus Verbal est une approbation ou une reconnaissance donnée par des paroles.

Le Quitus Physique, par contre, est généralement formalisé par un document écrit ou un acte officiel.

Le Quitus en Politique est la reconnaissance de la légitimité et de la bonne gestion des affaires publiques par un élu ou un responsable. Il est important de recourir à ce quitus pour maintenir la confiance et la crédibilité.

Il y a aussi le Quitus de la Raison et de la Vérité. La raison et la vérité sont des éléments indispensables pour dans la vie. Et là, c'est une affaire de conscience !

Le Quitus de la Raison consiste à agir avec discernement et logique, basé sur des faits vérifiables. Le Quitus de la Vérité, quant à lui, obéit à une transparence totale et une honnêteté réelle.

Jeunesse Africaine !

Cherchons activement le Quitus de l'Éthique, le Quitus de la Raison, le Quitus de la Vérité, le Quitus de la Prospérité, et le Quitus de l'Avenir. Soyons des artisans de solutions pour notre continent. En obtenant ces quitus, nous serons indubitablement mieux armés pour bâtir un avenir brillant et prometteur pour l'Afrique. Ensemble, cherchons ces quitus pour créer un futur meilleur pour notre continent et pour les générations à venir.

Citations Inspirantes :

1. *Quand le système s'enraye et devient inhumain, il faut recourir au quitus de la conscience et agir avec discernement pour rétablir la justice.*

(Edmond AYINDE)

*2. *Obtenir le quitus de la vérité, c'est permettre à la lumière de la justice d'éclairer nos actions.*

(_Abraham Lincoln_)

Une réflexion de 4h du matin

Bonne méditation



TRAITEMENT DE PATHOLOGIES COMPLEXES AU BÉNIN

Le CHIC, un hôpital de classe internationale

Le Ministre de la Santé, le Professeur Benjamin HOUNKPATIN, a effectué le jeudi 20 juin 2024, une descente au Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC) dont les travaux sont achevés. Pour l'occasion, il a tenu une conférence de presse dans l'auditorium de l'hôpital, après avoir eu droit à une visite guidée de tous les services.

En effet, le Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC), après quatre (04) ans de travaux, est enfin prêt pour une réception provisoire à la fin de ce mois de juin 2024. Son premier patient est attendu pour cette année. Le CHIC de par son architecture moderne et ses équipements à la pointe de la technologie, est le plus

grand hôpital du Bénin et sans doute, l'un des plus grands et les mieux équipés de la sous-région. On y compte 436 lits répartis dans 18 spécialités qui sont à leur tour regroupées en huit (08) pôles que sont :

- Un pôle Urgence et réanimation ;
- Un pôle cardiométabolisme ;
- Un pôle oncologie ;
- Un pôle digestive et médico-chirurgicale ;
- Un pôle locomoteur et neurochirurgical ;
- Un pôle cardiovasculaire et thoracique ;
- Un pôle néphro-urologique
- Un pôle tête et cou.

Le Centre Hospitalier International de Calavi (CHIC) qui fait partie aujourd'hui des hôpitaux publics béninois,



nois, est le fruit de l'audit voulu par le Président Patrice TALON dès son avènement en 2016, du système sanitaire. La Commission mandatée à cet effet avait rapporté que les infrastructures médico-techniques des hôpitaux même dits de référence au Bénin n'étaient pas aux normes

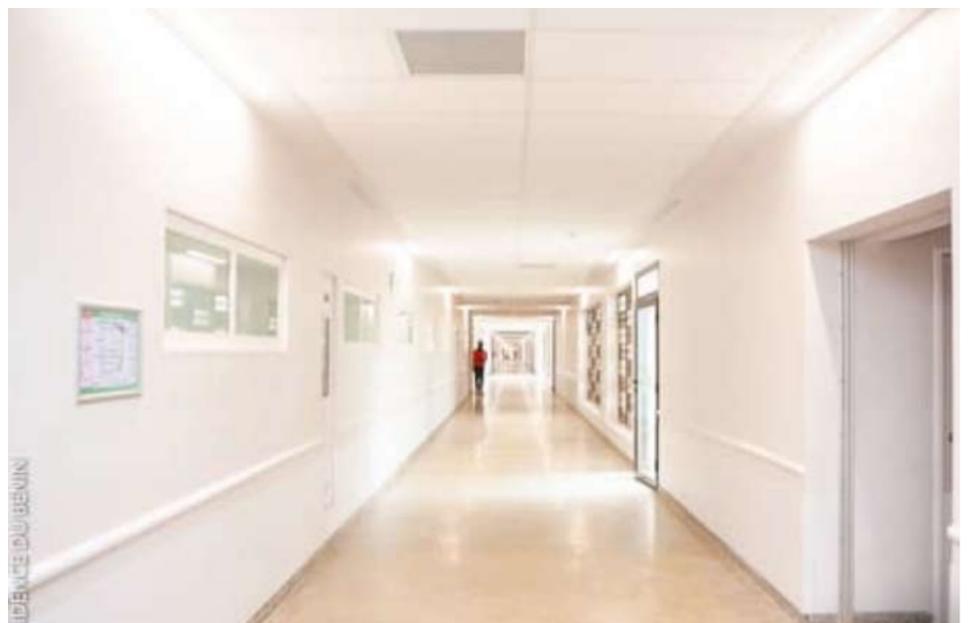
attendues pour une prise en charge optimale des patients. C'est ce rapport qui va aboutir à la suggestion de la construction d'un hôpital de référence avec des équipements médico-techniques de haut niveau qui soient capables de prendre en charge les pathologies les plus complexes. C'est ainsi que le projet de cet hôpital de classe internationale aujourd'hui appelé CHIC est né et dont l'exécution, méthodique, a été conduite pendant quatre ans.

Pour faire fonctionner cet hôpital de référence internationale, dont le Gouvernement du Bénin envisage l'ouverture pour le quatrième trimestre de 2024, il faut au moins 1.000 personnes qualifiées dans plusieurs domaines. Ainsi, il a été déjà lancé le pro-

cessus de recrutement du personnel administratif, technique et soignant. Un appel à candidatures qui a suscité beaucoup d'intérêt chez les cadres béninois aussi bien résidents que de la diaspora, ainsi que des internationaux. Une deuxième vague de recrutement sera lancée avant la fin du mois de septembre 2024.

Avec cet hôpital CHIC qui porte bien son nom, le Bénin qui entend réduire de façon drastique sa facture exorbitante des évacuations sanitaires, se positionne pour apporter des soins pointus à des patients venus de toute l'Afrique, voire même du monde entier, grâce à son plateau technique à la pointe des nouvelles technologies médicales.

D. R.



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Le Gouvernement lance un recrutement de 150 agents

Le gouvernement du Bénin a lancé, mardi 18 juin 2024, un concours de recrutement de 150 agents afin de renforcer les capacités de la direction générale du Trésor et de la comptabilité publique.

Une opportunité d'emploi pour les jeunes béninois. Le gouvernement lance un concours de recrutement de 150 fonctionnaires d'Etat. C'est dans le cadre du renforcement des capacités de la direction générale du trésor et de la comptabilité publique.

Selon le communiqué de la ministre du travail et de la fonction publique du mardi 18 juin 2024, ce « concours direct et/ou externe de recrutement » sera organisé, le samedi 10 août. Parmi les fonctionnaires de l'Etat à recruter, il est prévu huit places pour les personnes en situation de handicap.

Le concours est ouvert aux candidats des deux sexes ayant la nationalité béninoise et jouissant de leurs droits civiques. Les postulants à ce concours doivent être de bonne moralité. Ils doivent être âgés de 18 ans au moins et de 40 ans au plus au 31 décembre 2024 pour les candidats au poste d'analystes programmeurs (catégorie A) ; de 38 ans au plus au 31 décembre 2024 pour les candidats au poste d'élèves contrôleurs du Trésor (catégorie B) ; de 33 ans au plus au 31 décembre 2024 pour les candidats au poste d'élèves assistants du Trésor (catégorie C).

Les personnes en situation de handicap bénéficient d'une majoration de cinq ans de la tranche d'âge requise. Selon le communiqué, « les fonctionnaires de l'Etat, civils, militaires ou paramilitaires en activité, les agents de l'Etat licenciés de leur emploi, les radiés de leur corps ou révoqués de la Fonction Publique, les partis volontaires de la fonction publique, ne sont pas concernés par le pré-



sent concours ».

Le dépôt des dossiers de candidature se fera dans les directions départementales du Travail et de la fonction publique du lundi 24 juin au vendredi 05 juillet 2024. Les candidats vont composer dans les départements de l'Atacora, du Borgou, du Littoral du Mono, de l'Ouémé et du Zou. Un autre communiqué va préciser ultérieurement les centres de composition retenus par département.

Les candidats qui sont autorisés à composer doivent se munir de la carte nationale d'identité ou de la carte d'identité biométrique ou du certificat d'identification personnelle ou du passeport. Il est rappelé que « les diplômes obtenus à l'étranger, ayant fait l'objet d'une authentification, sont acceptés pour constituer des dossiers de candidatures des réserves. Le diplôme sera accepté si le candidat rapporte la preuve du dépôt d'une demande d'équivalence de diplôme au secrétariat permanent de la Commission nationale d'étude des équivalences de diplômes (CNEED).

Le diplôme va être accepté si « l'admission du candidat au concours ou à toutes autres épreuves de sélection sur la base de l'acceptation provisoire de son diplôme obtenu à l'étranger ne lui confère aucun droit acquis, si l'équivalence est refusée ou n'est pas conforme au niveau acadé-

mique requis, au terme de l'instruction de son dossier et de la délibération de la CNEED ». Le diplôme sera accepté si « le succès de tout candidat au concours dont l'équivalence postérieurement délivrée par la CNEED confère au diplôme étranger présenté, un niveau inférieur à celui exigé pour prendre part au concours ou au test de sélection est nul et de nul effet ».

Les candidats sont invités à consulter le portail web du ministère à l'adresse www.travail.gouv.bj ou à se rapprocher des services du Département du Recrutement des Agents de l'Etat (DRAE) pour d'autres renseignements.

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- 1) une fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée du candidat, à retirer au lieu de dépôt des dossiers ou à télécharger à l'adresse www.travail.gouv.bj ;
- 2) une photocopie de l'acte de naissance sécurisé ou toute autre pièce légalisée en tenant lieu ;
- 3) une photocopie légalisée du diplôme exigé ;
- 4) une photocopie légalisée de l'attestation d'équivalence ou de l'attestation d'authenticité pour les diplômes obtenus à l'étranger ;
- 5) une photocopie du certificat de

nationalité ;

6) un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date de clôture du dépôt des dossiers ;

7) un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin du travail ou par des médecins agréés par l'Etat et indiquant que l'intéressé est apte à l'exercice de l'emploi public auquel il postule ;

8) un certificat médical précisant le type de handicap pour les candidats, personnes en situation de handicap ;

9) une quittance des droits d'inscription à verser au Trésor Public sur le compte numéro 101699 payable uniquement en ligne à l'adresse <https://www.paiement.tresorbenin.bj>, rubrique versement/dépôt sur compte public. Ces frais sont fixés à : cinq mille (5000) FCFA pour les candidats des catégories A et B ; trois mille (3000) F CFA pour les candidats de la catégorie C ;

10) un certificat d'individualité prenant en compte les discordances de nom (s) et/ou de prénom (s) sur les différentes pièces s'il y a lieu ;

11) une enveloppe timbrée de format moyen portant l'adresse du candidat et son contact téléphonique (valeur du timbre : 600 francs CFA).

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 19 JUIN 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 19 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises:

I- MESURES NORMATIVES.

I-1. Règlementation du secteur funéraire en République du Bénin.

Ce secteur est régi jusqu'à présent par l'arrêté interministériel du 23 février 1995 portant règlementation des activités de pompes funèbres par les entreprises privées. Près de 30 ans après son application, il est évident qu'il est devenu obsolète et inapproprié, au regard des évolutions du secteur et des exigences d'actualisation. Il n'a, en effet, pas pris en compte tous les aspects de la sphère funéraire et s'est limité à la gestion des entreprises privées de pompes funèbres.

Ainsi, il n'aborde pas la gestion des cimetières, alors que ces dernières années, des situations conflictuelles ont été enregistrées, ayant comme origine leur aménagement. De même, il est observé par endroits de graves lacunes notamment en ce qui concerne le respect de l'intégrité physique et de la mémoire des défunts. S'y ajoutent des manquements en matière de protection de l'environnement.

En raison de ces insuffisances, il urge de renforcer la réglementation aux fins de réorganiser le secteur funéraire en le mettant aux normes et standards requis en matière de santé, d'hygiène, d'assainissement et d'environnement en vigueur au Bénin.

Le présent décret instaure donc des innovations qui s'appliquent à la catégorisation de ces activités, la fixation des normes techniques, sanitaires et environnementales applicables à la création, la gestion des pompes funèbres, des funérariums, des crématoriums et des cimetières.

Il prévoit également les qualifications minimales requises pour opérer dans ce domaine et les sanctions encourues par les contrevenants aux règles édictées.

Les ministres concernés par le sujet prendront toutes dispositions utiles à l'application effective de la nouvelle réglementation.

Au titre d'autres mesures normatives, le Conseil a adopté les décrets portant transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote des projets de loi :

portant code de l'aviation civile et commerciale en République du Bénin ; et

fixant la fête annuelle des religions traditionnelles en République du Bénin.

II- COMMUNICATIONS.

II-1. Réorganisation des interprofessions anacarde et soja en vue de l'établissement d'accords-cadres avec l'Etat.

Depuis ces dernières campagnes agricoles, grâce au soutien de l'Etat, la production d'anacarde et de soja est en constante augmentation aussi bien que les exportations qui en découlent. Ces filières sont portées par des familles d'acteurs (réunies en interprofessions pour l'anacarde), qui quoique ne remplissant pas toutes les conditions de représentativité au sens de la réglementation en vigueur, fournissent une importante quantité de ces deux produits sur le marché.

S'agissant du soja en particulier, les acteurs ne sont pas encore en interprofession, mais les producteurs sont organisés au sein de l'Union nationale des coopératives de producteurs de soja du Bénin, représentée dans 50 communes sur les 77.

L'ambition du Gouvernement est de favoriser la transformation de la totalité de la production nationale de cajou et du soja sur place dans nos usines pour plus de valeur ajoutée. Dès lors, il s'agira d'œuvrer à la performance globale de ces deux filières avec pour retombées, entre autres, l'amélioration des prix aux producteurs.

Ceci nécessite d'une part, l'établissement d'accords interprofessionnels directs entre les familles des producteurs et des transformateurs, les porteurs de risque prépondérant au sein de la filière et, d'autre part, par la signature des accords-cadres avec l'Etat pour les deux interprofessions restructurées.

C'est à cette fin que leur réorganisation est planifiée pour être exécutée par la Chambre nationale d'Agriculture, qui mettra en place un comité national d'orientation et un comité technique de mise en œuvre du processus de restructuration.

II-2. Compte-rendu de la tournée nationale gouvernementale de reddition de compte aux populations sur la mise en œuvre du PAG 2021-2026.

Organisée du 25 mai au 8 juin 2024 dans nos 77 communes, ladite tournée a permis, d'une part, de présenter et d'expliquer aux diverses couches de la population, les actions phares mises en œuvre par le Gouvernement ainsi que les progrès réalisés dans tous les domaines.

Elle a donné l'occasion, d'autre part, d'expliquer la rationalité qui justifie certains choix

opérés, d'expliciter les difficultés rencontrées, d'annoncer les perspectives, mais aussi et surtout, de recueillir les perceptions des populations et leurs préoccupations.

Des rapports produits par les différentes délégations, il se dégage que cet exercice de reddition de compte a été largement apprécié et sa réédition vivement souhaitée.

De façon générale, les populations ont exprimé leur satisfaction quant aux actions et réformes opérées en si peu de temps, notamment dans les domaines tels que les cantines scolaires, l'accès au microcrédit, l'autonomisation des femmes, l'accès à l'eau potable, la situation des aspirants au métier d'enseignant, la construction d'établissements scolaires, la gestion de la sécurité, l'accès à l'électricité, l'asphaltage, l'assainissement et la voirie urbaine, les infrastructures routières, marchandes et sportives.

Aussi, ont-elles désiré une intensification desdites actions afin qu'elles génèrent encore plus d'impacts au niveau communal et à l'échelle nationale.

Prenant acte des préoccupations générales ou spécifiques ainsi exprimées, le Conseil s'est prononcé en faveur de l'accélération de leur prise en charge, selon une programmation pertinente.

III- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
 Directeur général de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers :
 Monsieur Youssoufou ADAM
 Au ministère de la Défense nationale
 Chef d'état-major adjoint de l'Armée de terre : Colonel Saturnin OBELAKOUN
 Chef d'état-major de la Garde nationale :
 Colonel Faïzou GOMINA
 Chef d'état-major adjoint de la Garde nationale : Colonel André DOKOUI FOFO
 Conseiller technique à la Stratégie :
 Colonel François AMOUSSOU
 Directeur de la Participation des armées au développement et aux tâches d'intérêt public : Colonel-major Tétédé IDJOUOLA
 Directeur central du Génie des Armées :
 Lieutenant-colonel Philippe Néri ALI
 Directeur central du Génie des Armées adjoint : Lieutenant-colonel Megalvio TOSSA.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2024,

**Le Secrétaire Général
 du Gouvernement,
 Edouard QUIN-OURO.**



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40